

Changement climatique – les assureurs soutiennent des objectifs climatiques ambitieux

Information sur le discours de Joachim Masur, membre du Comité de l'ASA, lors de la conférence de presse annuelle du jeudi 2 février 2017

Le climat change. Ces dernières décennies, la fréquence mais aussi l'intensité des catastrophes naturelles ont augmenté provoquant ainsi un volume de dommages plus important. Le changement climatique n'est pas sans conséquences sur l'environnement, l'économie et la société. Le secteur de l'assurance aussi est fortement touché par l'augmentation des risques environnementaux et la multiplication des catastrophes naturelles. Les assureurs ont donc tout intérêt à minimiser les risques et à adopter une stratégie de protection durable de l'environnement.

L'ASA soutient des objectifs ambitieux en matière de politique environnementale et l'instauration de conditions d'exercice correspondantes :

- définir des objectifs d'émission aux niveaux national et mondial en adéquation avec les enseignements scientifiques découlant du cinquième rapport du GIEC et limitant l'augmentation maximale des températures moyennes à 1,5-2° C au-dessus des valeurs préindustrielles ;
- encourager les efforts de l'association et de ses sociétés membres en matière de réduction de leurs émissions de CO₂ tout le long de la chaîne de création de valeur afin que celles-ci diminuent de moitié jusqu'en 2030 par rapport à leur niveau de 1990 et atteignent même - 85% en 2050, soit une émission nette nulle à partir de 2050 ;
- introduire des conditions légales d'exercice appropriées pour les entreprises, en Suisse comme à l'international, qui soient compatibles avec l'économie de marché et entraînent une réduction la plus rapide possible des émissions de gaz à effet de serre ;
- appliquer les mesures définies dans le rapport « Economie verte – Mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse », lesquelles concrétisent les stratégies globales que constituent les Objectifs de développement durable de l'ONU et la Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral.

L'ASA soutient les solutions en faveur de mesures visant l'adaptation au changement climatique :

- missions et mesures pour que les risques liés au climat soient analysés correctement et de manière systématique. Il s'agit de les contenir dans un certain cadre par le biais de dispositions appropriées afin de garantir durablement l'assurabilité des risques naturels ;
- élaboration et application de principes stratégiques pour que les sociétés soient à même d'évaluer les risques qui les menacent ;

- mesures dans le sens de l'Accord de Paris (COP21) qui soutiennent les Etats les moins riches dans la mise en place de projets en vue de leur adaptation aux changements climatiques ;
- partenariats entre organisations de droit public et de droit privé ainsi qu'avec l'industrie de l'assurance visant l'adaptation au changement climatique ;
- conduite d'études et développement de connaissances, mais aussi définition de mesures promouvant la prévention afin d'atténuer les conséquences des risques climatiques.